

Déclaration de garantie

CDR Glas AG garantit, pour une période de 10 ans à partir de la livraison (départ de l'usine de fabrication de Schnottwil CH), la conformité du verre flotté mis en œuvre pour les produits GT FIRESWISS COOL, GT FIRESWISS FOAM et AGC PYROBEL aux caractéristiques décrites par la norme EN 572-1:2003 (caractéristiques mécaniques). La garantie concerne les vitres de verre flotté utilisés dans le vitrage, mais pas le verre feuilleté, le verre de sécurité feuilleté ni les couches intermédiaires.

CDR Glas AG garantit en outre, pour une période de 10 ans à partir de la livraison (départ de l'usine de fabrication de Schnottwil CH), la conformité du verre feuilleté ou du verre feuilleté de sécurité mis en œuvre pour les produits GT FIRESWISS COOL, GT FIRESWISS FOAM et AGC PYROBEL à la caractéristique de performance « résistance au feu » selon la norme EN 12543-1:1998, ainsi que son respect des critères déterminants selon la norme EN 12543-4:1998. Les produits GT FIRESWISS COOL, GT FIRESWISS FOAM et AGC PYROBEL sont des verres feuilletés résistants au feu selon la norme EN 12543-1:1998, dans lesquels au moins une couche intermédiaire réagit aux hautes températures. GT FIRESWISS COOL, GT FIRESWISS FOAM et AGC PYROBEL ont subi des essais de résistance.

Les opérations de transformation ultérieures exigées par l'utilisation du vitrage peuvent faire apparaître sur les produits livrés des phénomènes physiques, qui peuvent, dans certaines conditions, avoir des effets préjudiciables sur l'aspect visuel. Il peut s'agir de phénomènes d'interférences, d'un effet de double vitrage, d'anisotropies, de condensation (formation d'eau de condensation), de mouillabilité des surfaces en verre ou d'effets similaires. Ces phénomènes ne constituent pas des défauts et ne peuvent pas faire l'objet de demandes au titre de la garantie.

Bien que nos produits fassent l'objet des soins les plus attentifs lors de leur fabrication, il est possible que, dans des cas isolés, les différentes matières premières ou d'autres facteurs qui échappent à notre contrôle affectent le produit fini pendant sa durée de vie. Dans des cas isolés, des réactions à des sources de rayonnements ou des réactions de toutes sortes dues au montage peuvent apparaître. Les réactions mentionnées, notamment des voiles ou la formation de bulles qui apparaissent dans/sur la ou les couches intermédiaires, ainsi que d'autres restrictions optiques de quelque genre que ce soit, ne constituent pas des défauts, n'affectent pas la résistance au feu et ne peuvent pas faire l'objet de demandes au titre de la garantie.

En complément, veuillez-vous reporter aux Conditions Générales et à la Directive de Nettoyage et de Manipulation de GT FIRESWISS COOL, GT FIRESWISS FOAM et AGC PYROBEL de CDR Glas AG dans leurs versions respectives les plus récentes. Les deux documents sont disponibles sur demande auprès de CDR Glas AG.